ANNEXE B - CRITÈRES OBLIGATOIRES ET CRITÈRES TECHNIQUES

1.0 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées en tenant compte de l'ensemble des exigences, y compris les exigences techniques.
- b) L'évaluation sera faite sur la base des exigences techniques.
- c) Aux fins d'évaluation, le CNRC peut ne pas tenir compte de toute information qui n'a pas fait l'objet d'un renvoi en regard de chaque exigence. Il incombe à l'offrant d'insérer un renvoi à son offre pour chacune des exigences obligatoires et techniques.
- d) La proposition ayant obtenu la meilleure note de mérite technique sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

1.1. Exigences obligatoires

Les exigences obligatoires suivantes doivent être satisfaites pour que l'examen de la proposition se poursuive.

| N° | Description | Résultat (atteint/manqué) |
|-----|---|---------------------------|
| MR1 | Le proposant doit soumettre au moins une (1) accréditation valide par rapport aux normes suivantes sur les services de vérification et d'inspection : - ISO/IEC 17020, Évaluation de la conformité – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection L'accréditation doit être accordée par un organisme reconnu par l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC). - ISO/IEC 17021, Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management – Partie 1 : Exigences L'accréditation doit être accordée par un organisme reconnu par l'International Accreditation Forum (IAF). | |
| MR2 | La proposition soumise est accompagnée d'une preuve d'assurance de responsabilité civile d'une valeur minimale de 5 000 000 CAD couvrant tous les employés chargés des activités de vérification ou d'inspection. | |
| MR3 | Dans le cadre de son offre de service, le soumissionnaire déclare qu'il possède les compétences requises pour utiliser la plate-forme logicielle requise par le CCMC et qu'il s'engage à utiliser cette plate-forme. | |

2. CRITÈRES TECHNIQUES ÉVALUÉS PAR COTE NUMÉRIQUE

Les critères et le système de pondération suivants serviront à l'évaluation ainsi qu'à la sélection des propositions.

| N° | Description | Points | Note |
|----|---|--|------|
| P1 | La proposition soumise doit inclure les accréditations détaillées aux normes ISO/IEC 17020 ou ISO/IEC 17021. | 1 point par accréditation, jusqu'à concurrence de 10 points | |
| P2 | La proposition soumise doit inclure une liste des numéros de MasterFormat [®] qui correspondent aux compétences du soumissionnaire en matière de vérifications d'usines et/ou d'inspections sur place. | 1 point par numéro de MasterFormat [®] , jusqu'à concurrence de 15 points | |
| Р3 | La proposition soumise doit inclure une liste de tous les emplacements géographiques où le soumissionnaire dispose de ressources en vérification ou en inspection qu'il peut mobiliser afin de fournir les services prévus dans le présent marché. | 1 point par emplacement, jusqu'à concurrence de 20 points | |
| P4 | La proposition soumise doit inclure le nombre total de vérificateurs et d'inspecteurs prêts à fournir les services prévus dans le présent marché. | 1 point par membre du personnel, jusqu'à concurrence de 15 points | |
| P5 | La proposition soumise doit indiquer le nombre total de vérifications d'usines et d'inspections sur place réalisées au cours des 12 derniers mois. | 1 point par bloc de 100 inspections, jusqu'à concurrence de 15 points | |
| P6 | La proposition soumise doit inclure une grille tarifaire. Voir le tableau annexé au présent document. | dix points assignés aux 3 propositions les moins disantes; voir note 1 | |
| P7 | Dans la proposition soumise, le soumissionnaire doit démontrer ce qui suit : compréhension claire des services requis et aptitude à fournir les services requis de manière compétente et professionnelle. | proposition imprécise = 0 point niveau de détail/clarté suffisant = 5 points niveau de détail/clarté bon = 10 points niveau de détail/clarté excellent = 15 points | |
| | | TOTAL DES POINTS Maximum de 100 points | |

Note : Le CCMC déterminera quelle proposition est la plus efficiente d'après le coût annuel qu'il devra supporter pour l'exécution des tâches suivantes :

- 250 vérifications d'usine au Canada;
- 275 vérifications d'usine aux É.-U.;
- 300 vérifications d'usine combinées à d'autres vérifications;
- 50 vérifications d'usine en Chine;
- 120 inspections sur place au Canada;
- 5 inspections sur place ailleurs qu'en Amérique du Nord.